



Mariage en Israel non déclaré

Par **lilianne12**, le **05/12/2013** à **11:46**

Bonjour,rnrnJ'espère que quelqu'un pourra répondre à ma question. Je me suis mariée religieusement en Israel il y a deux ans avec un israélien qui a également la nationalité française. J'ai également la double nationalité. A la suite de notre mariage, nous ne nous sommes pas inscrits à l'ambassade de France. Le mariage religieux est reconnu en France et un livret de famille est normalement délivré après l'inscription à l'ambassade. Dans notre cas, nous n'avons pas déclaré la mariage.rnUn an après notre mariage, nous sommes partis vivre en Europe et j'ai toujours mon nom de jeune fille. Du jour au lendemain il m'a quitté pour vivre avec une fille beaucoup plus jeune que moi et a disparu du paysage. Je n'ai donc plus de contact avec lui. Ma question est la suivante: Suis-je considérée comme mariée en Europe si le mariage en Israel n'a pas été déclaré? Puis-je me remarier à la mairie en France avec un autre homme? En cas de dettes contractées par lui en France, puis-je être tenue responsable? Je vous remercie de bien vouloir m'aider, je n'ai pas vraiment de personne à qui m'adresser.

Par **aguesseau**, le **05/12/2013** à **20:06**

bsr,rnau titre de la nationalité française comme votre mariage n'a pas été transcrit sur l'état civil français, vous n'êtes pas mariés.rnmais si le mariage fait en israel est reconnu en france, vous êtes considérés comme étant mariés au titre votre nationalité israélienne avec toutes ses conséquences.rnvous pouvez demander l'avis d'un avocat spécialiste en droit privé international, votre consulat d'israel devrait également pouvoir vous conseiller.rnil faut à mon avis envisager de divorcer même sous la loi française.rncdt

Par **lilianne12**, le **06/12/2013** à **15:02**

Merci pour votre réponse. Je ne retournerai plus en Israël mais effectivement, là-bas nous sommes mariés. Que voulez vous dire par: rnsi le mariage fait en israel est reconnu en france, vous êtes considérés comme étant mariés au titre votre nationalité israélienne avec toutes ses conséquences? Parlez-vous des conséquences en Israël?rnrnMerci énormément.

Par **amajuris**, le **06/12/2013** à **16:39**

bjr,rnje ne parlais pas des conséquences en israel mais en france puisque que selon vous le mariage contracté en israel est valable en france vous êtes considérés comme étant mariés.rncdt